



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU COMMERCE

DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR

Comité Technique chargé de la Facilitation des Echanges

Dossier suivi par M. Kossi ABIGUIME, Tél +228 97 68 07 07

**DEUXIEME REUNION ORDINAIRE 2025 DU COMITE
TECHNIQUE CHARGE DE LA FACILITATION DES ECHANGES**

RAPPORT FINAL

Kpalimé, du 08 au 10 décembre 2025

I- INTRODUCTION

Le Ministère délégué chargé du commerce et du Contrôle de la Qualité avec l'appui du TradeMark Africa, a organisé la deuxième réunion ordinaire du comité technique chargé de la facilitation des échanges (CTFE), qui s'est tenue du 08 au 10 décembre 2025 à l'hôtel Les Merveilles à Kpalimé.

L'objectif visé est de faire le suivi de la mise en œuvre des mesures classées dans la catégorie B et celles classées dans la catégorie C par le Togo, d'élaborer le plan d'actions 2026 du CTFE, permettre aux membres de s'approprier le fonctionnement du comité et de mieux comprendre l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) pour faire une meilleure auto-évaluation à partir du modèle de maturité de la Banque mondiale, de former les membres du CTFE sur le mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce (MAOC) en vue de susciter une implication active de ses membres dans la réalisation des activités du CTFE.

II- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture est marquée par l'allocution du président du CTFE, Monsieur **Katchali BATCHASSI** au nom de son ministre de tutelle. Il a, dans son discours, souhaité la cordiale bienvenue aux participants pour avoir accepté de répondre à l'invitation du ministère délégué chargé du commerce, ce qui témoigne de l'intérêt qu'ils accordent à la thématique relative à la facilitation des échanges, qui constitue un gage pour le développement économique de notre pays. Il a également exprimé la gratitude et les remerciements du Gouvernement togolais à TradeMark Africa, qui a, avec son appui financier, permis d'organiser cette deuxième réunion du CTFE.

Pour finir, il a exhorté les participants à prêter une attention particulière aux différentes thématiques qui seront développées pour une amélioration approfondie de leurs connaissances dans la compréhension des mesures de l'AFE. Il a également demandé l'implication active et la contribution positive des membres dans la résolution des obstacles signalés sur la plateforme du MAOC liés au commerce et souhaité de fructueux débats. C'est sur cette note d'espoir qu'il a ouvert les travaux de la session du CTFE.

Le Président est assisté par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur **AZEGUE Komi, Inspecteur des douanes, Chef division des relations internationales et de la facilitation** de l'Office Togolais des Recettes.

Etaient présents à cette réunion ordinaire du comité, une soixantaine de membres issus des secteurs public, du privé et de la société civile.

Les principaux points inscrits à l'ordre du jour se présentent comme suit :

- 1- examen et adoption du rapport de la réunion du 28 juin 2025
- 2- suivi de la mise en œuvre des mesures de la catégorie B : 4.1 ; 9 ; 10.1 ; 10.4 et celles de la catégorie C relatives aux mesures 7.4 ; 7.6 ; 8 et 11
- 3- élaboration du plan d'action 2026 du CTFE
- 4- formation des membres du CTFE sur le mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce (MAOC) pour susciter l'implication active des membres dans la réalisation des activités du CTFE du plan d'actions pour l'atteinte des objectifs du CTFE
- 5- suivi de la résolution des obstacles signalés sur la plateforme de MAOC,

6- divers.

III- DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA REUNION

N°	Thème à l'ordre du jour	Discussions	Recommandations	Observations
1	Examen et adoption du rapport de la réunion du 28 juin 2025, suivi des discussions	Le secrétariat technique du comité CTFE a présenté le rapport de la réunion du comité technique de la facilitation des échanges du 28 juin 2025. Pour une meilleure clarté et suivi de la mise en œuvre des recommandations, les participants ont suggéré de résumer dans un tableau les recommandations issues des délibérations, de compiler les actions réalisées dans le cadre de la résolution des obstacles signalés sur la plateforme du MAOC en précisant les aspects touchés et de les partager aux membres.	Faire un tableau qui récapitule les recommandations et les structures responsables de leurs mises en œuvre	Le rapport de la réunion du 28 juin 2025 est adopté sous réserve de la prise en compte des observations reformulées
2	Suivi de la mise en œuvre des mesures de la catégorie B (4.1, 9, 10.1, 10.4) et Celles de la catégorie C relatives aux mesures 7.4 ; 7.6 ; 8 et 11	Quatre mesures pour la catégorie B et quatre mesures pour la catégorie C ont fait l'objet de suivi en vue d'évaluer le niveau de leur mise en œuvre. Le Secrétariat technique du CTFE a présenté le rapport des activités identifiées, initiées et qui sont affectées aux structures pour leur mises en œuvre. Ainsi, chaque structure concernée a présenté l'état des actions menées ou en cours de réalisation.		Il est demandé aux membres de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des mesures de l'AFE
		Mesure 4.1 « procédures de recours ou de réexamen », il y a lieu de prendre un texte réglementaire par l'Office Togolais des Recettes (OTR) pour nommer un magistrat président de la commission chargé des règlements des litiges.		Le texte est déjà initié et il reste son adoption par les autorités compétentes concernées (action en cours)
		Mesure 9 , « Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier ».	Reclasser la mesure 9, « Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier » dans la catégorie C . Recommander que l'OTR et la CCI-TOGO se retrouvent sous la médiation du président du CTFE pour régler le problème de balise	Dans les discussions, il a été révélé que le nombre de poste de contrôle est passé de 22 à 42 entre 2022 et 2025. Pour l'harmonisation des systèmes de suivi des marchandises en transit, la plénière a suggéré qu'un cadre de discussion soit créé entre l'OTR et la CCI-TOGO pour identifier un mécanisme consensuel dans le cadre du règlement des problèmes liés aux versements des marchandises en transit. A ces discussions seront associés la Communauté Portuaire et Togo Invest.
		Mesure 10.1 , « Formalités et prescriptions en matière de documents requis », Il ressort des discussions que dans le processus d'interconnecter les ministères sectoriels impliqués dans les formalités et prescriptions en matière de documents requis, il faut créer un cadre dans lequel, les structures vont travailler pour interconnecter leurs différents systèmes.	Créer un cadre dans lequel, les structures vont travailler pour interconnecter leurs différents systèmes.	Des séances de travail avec les organisations partenaires (CBC ; EMATO ; etc.) sont organisées, donc faire une distinction avec les administrations nationales
		Mesure 10.4 , « Guichet unique », Les représentants de la SEGUCE et de l'OTR ont convenus d'organiser dans un délai raisonnable une séance de travail pour poursuivre les travaux de dématérialisation du T1 dans le GUCE.		OTR et SEGUCE doivent poursuivre les efforts de dématérialisation de T1 dans le GUCE

N°	Thème à l'ordre du jour	Discussions	Recommandations	Observations
		Mesure 7.4 , « Gestion des risques », l'Office Togolais des Recettes (OTR), a informé les participants, qu'une division est créée et dédiée à cette mission.		La gestion des risques est effectuée par : - la sélectivité des déclarations aux différents circuits (vert, bleu, jaune et rouge) - Contrôle des marchandises conteneurisées au scanner
		Mesure 7.6 « Etablissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée », le représentant de l'OTR a rappelé qu'une étude est faite en 2020. Pour réaliser une seconde étude, l'OTR est en discussion avec la GIZ et Alliance Globale afin de bénéficier d'une assistance financière. Les négociations sont en cours.	Pour la fluidité dans la gestion des camions, il a été suggéré de créer deux entrées dont une entrée pour les camions citernes de carburant et de clincker et une autre entrée pour les marchandises conventionnelles au niveau du poste frontière Togo/Burkina. Demander que les douanes togolaises et burkinabé se retrouvent à une fréquence raisonnable pour échanger sur les problèmes récurrents.	Pour apporter des solutions à certains problèmes qui surviennent lors du transport des marchandises hors gabarit et qui nécessitent des autorisations spéciales préalablement, la plénière a suggéré que dans la mesure du possible, les ministères des transports et de la sécurité puissent agir promptement dans la délivrance des autorisations exceptionnelles. Les discussions ont également porté sur les pèses essieux où, il est souhaité qu'un seul service puisse être dédié pour le contrôle des pèses essieux puisque des variations des poids ont été constatées d'un poste de pèse essieux à un autre. Il a été soulevé le problème de la différence de seuil de tolérance entre le Togo et le Burkina Faso et la non harmonisation des heures de travail.
		Mesure 8 « Coopération entre les organismes présents aux frontières », dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure	Encourager les représentants des ministères concernés à faire le suivi auprès de leurs structures respectives pour un retour rapide.	Le CTFE a initié un projet d'arrêté créant un cadre de concertation des organismes présents aux frontières dont les ministères concernés devront faire des observations. Le retour des observations est toujours attendu pour finaliser ledit arrêté.
		Mesure 11 « Liberté de transit »,		Pour la mise en œuvre de cette mesure, l'OTR a réalisé plusieurs activités telles que le système de dématérialisation, la réduction des postes de contrôle, les vus au passage, le tracking pour suivre les chargements, l'interconnexion des systèmes informatiques de dédouanement.
3	Elaboration du plan d'action 2026 du CTFE	Le plan d'actions 2026 du CTFE, élaboré comporte onze (11) activités.	Demander au Secrétariat technique de : - proposer les budgets pour les activités retenues et validées par le comité, - identifier les activités à exécuter dans le semestre 1, - proposer un argumentaire pour soutenir l'intérêt de constituer un fond de roulement	Le plan d'actions 2026 est élaboré.

N°	Thème à l'ordre du jour	Discussions	Recommandations	Observations
			pour financer les activités du CTFE et de convaincre les structures à accepter financer les activités du CTFE.	
4	Formation des membres du CTFE sur le mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce)	Une présentation est faite sur le MAOC par le Président du CTFE, dans laquelle, il a fait ressortir l'importance de cette plateforme pour les opérateurs économiques, l'administration publique et les institutions qui interviennent dans les échanges commerciaux.	Initier une formation au profit du secteur privé sur le MAOC.	
	Suivi de la résolution des obstacles signalés sur la plateforme de MAOC	Pour faciliter la dénonciation des pratiques anormales sur les corridors, l'OTR a mis en place un numéro vert 8280 et le représentant de cette structure de rappeler que le poste de contrôle de Vodougbe, est un poste de surveillance.		Sur la plateforme, dix plaintes ont retenu l'attention de l'atelier au regard de leurs impacts sur les activités commerciales. Les structures concernées par la résolution de ces plaintes sont invitées à donner des éclaircissements sur des actions menées.
	Divers	Deux points de divers. (1) Les membres sont informés de l'appui technique et financier de TradeMark Africa pour l'élaboration d'une stratégie nationale de facilitation des échanges du Togo. (2) Le président du CTFE a proposé de mener une réflexion pour la mise en place d'un fonds de roulement pour financer les activités du CTFE. Il a soumis également à l'approbation des membres, la proposition selon laquelle pour les futures invitations aux activités du CTFE, une lettre commune sera faite avec la liste des membres du CTFE et partagée dans le groupe WhatSapp du CTFE pour un processus plus rapide et économique.	Transmettre aux premiers responsables de TMA, la gratitude du Gouvernement togolais. Demander au Secrétariat technique d'initier les correspondances à l'endroit des structures en justifiant le bien-fondé de la constitution de ce fonds de roulement pour le CTFE Le secrétariat technique est chargé de l'exécution de cette proposition.	Cette annonce a été saluée par les participants. Le principe de constituer un fonds de roulement pour financer les activités du CTFE est acquis et accepté par les membres. La proposition selon laquelle pour les invitations à venir adressées aux membres pour les activités du CTFE, seront faites à travers une lettre commune, joindre la liste des membres du CTFE et partagée dans le groupe WhatSapp du CTFE est approuvée et acceptée par tous les membres présents.

IV- CEREMONIE DE CLOTURE

Le président du CTFE a remercié tous les participants pour leur assiduité pendant les trois jours de travaux en rappelant la responsabilité de chaque membre dans la mise en œuvre des mesures de l'AFE de l'OMC et de la ZLECAf. Cette implication contribue à la fluidité des échanges commerciaux et au développement économique de notre pays. Il a également réitéré les remerciements et la gratitude du gouvernement togolais à l'endroit du TMA, qui a accepté appuyer financièrement l'organisation et la tenue de cette session du CTFE.

Fait à Kpalimé, le 10 décembre 2025

Le rapporteur